



Prélèvement indû par MEGALITHES MONTRES/INTRUM JUSTITIA

Par **kstrong**, le **17/02/2015** à **13:55**

Bonjour à tous,

Je ne sais pas si je poste sur le bon forum mais je viens partager avec vous mon amère expérience avec Intrum Justitia (comme beaucoup a priori)...

J'avais effectué l'achat d'une montre sur le site internet de MEGALITHES MONTRES pour un montant de 382.20€ avec paiement en 3 fois en juillet 2014. J'ai bien reçu la montre et le 1er règlement sur le site marchand s'est passé sans problème. C'est ensuite que cela se complique.. Intrum Justitia avait été mandaté par cette société pour l'encaissement des deuxième et troisième prélèvements. Au mois d'août suivant, j'ai reçu un mail de la part d'intrum justitia tripleplay me signifiant qu'il y avait un souci avec l'autorisation de prélèvement. N'ayant pas réussi à joindre un de leurs conseillers, je m'étais connectée sur leur site et avais réglé l'intégralité du solde de ma commande. Je pensais être tranquille mais en septembre, j'avais de nouveau reçu un mail m'informant que le prélèvement avait été rejeté. Je n'y avais pas prêté attention puisque j'avais réglé le solde de ma commande. Mais quelle surprise en consultant mon compte de voir que j'avais bel et bien été prélevée de 127.40€ supplémentaires. Après des heures passées en vain au téléphone, à être transférée d'interlocuteurs en interlocuteurs, de ville en ville (véridique !), après avoir essayé d'envoyer un mail au site internet sur lequel j'avais effectué mon achat(j'ai depuis lu qu'ils étaient peu recommandables), c'est en postant sur un forum similaire à celui-ci que j'avais obtenu l'intervention du médiateur et obtenu remboursement.

Je pensais en avoir fini avec cette histoire... mais je crois que non...

J'ai reçu lundi 2 février 2015 le même mail que j'avais reçu en août 2014 me récapitulant

l'échéancier de prélèvements en août et septembre 2014... je me suis dit que c'était une erreur, décidément... puis mardi 3 février, un mail m'informant que le prélèvement avait été rejeté !!! Exactement comme au mois de septembre 2014 ! Et quand je me suis connectée sur le site d'Intrum Justitia avec mon numéro de dossier, il était notifié que je leur devais de nouveau 254.80€ pour le même achat... C'est un vrai cauchemar... Après avoir tenté en vain de les appeler, je suis repassée par ce même forum et le médiateur m'a dit qu'il s'agissait d'un problème informatique et que tout était résolu. Mais, le 5 février, il y a eu un prélèvement de 127.40€ sur mon compte bancaire et depuis, je n'ai toujours pas reçu de remboursement ou quelconque retour du médiateur qui ne répond plus à aucun de mes messages. Ils sont dans l'illégalité la plus totale mais a priori ça ne les dérange pas...

Je suis en train de constituer un dossier pour leur envoyer une lettre de mise en demeure de paiement mais à qui l'adresser ? IJ ou le site internet de vente en ligne ? Et comment se protéger de ce genre de société malhonnête qui dispose et abuse de nos coordonnées bancaires ? Un peu perdue dans toutes ces subtilités juridiques et pourtant je suis dans mon bon droit...

Je ne connaissais pas cette société mais a priori l'organisation en est extrêmement complexe puisqu'il est impossible de joindre un interlocuteur capable d'apporter une réponse... Impossible de joindre un Responsable... que les dossiers clos sont réouverts... bref, jamais vu ça... Indignée et dépitée de n'être que si peu de choses pour ces gens-là.

Désolée pour ce pavé..
Bonne journée à tous.
Cordialement,
Kstrong

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **15:15**

Bonsoir,
Il faut:

- * rejeter ce prélèvement auprès de votre banque
 - * annuler les autorisations de prélèvement qui semblent exister au bénéfice de ce prestataire
- Et attendre la suite sans rien écrire de quoi que ce soit.

Par **kstrong**, le **17/02/2015** à **16:03**

Bonjour Moisse,

Merci pour votre réponse.

J'ai pensé à demander à ma banque l'annulation de cette transaction ainsi que l'annulation de toute éventuelle future opération sur mon compte de la part de la société Megalithes Montres ou Intrum Justitia mais est-ce possible dans les faits ? Je suppose que je dois le faire par lettre avec AR..

J'avais opté pour un paiement en 3 fois sans frais via internet et c'est tout. Je n'ai pas signé d'autorisation de prélèvement à INTRUM JUSTITIA. En terme de "vocabulaire", s'agit-il d'un prélèvement ou d'une autre transaction ? Je suis tout à fait ignorante des systèmes bancaires

etc, mais comment peuvent-ils continuer à avoir une quelconque action sur mon compte ?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **17:42**

Bonsoir,

[citation]J'avais opté pour un paiement en 3 fois sans frais via internet et c'est tout. Je n'ai pas signé d'autorisation de prélèvement à INTRUM JUSTITIA. [/citation]

Bien sûr que si, ils n'ont pas obtenu vos coordonnées bancaires (RIB/IBAN) dans les entrailles d'un bouc.

[citation]J'ai pensé à demander à ma banque l'annulation de cette transaction ainsi que l'annulation de toute éventuelle future opération sur mon compte de la part de la société Megalithes Montres ou Intrum Justitia mais est-ce possible dans les faits [/citation]

Oui c'est même ce qu'il faut faire et pas autre chose.

Si vous avez payé intégralement l'achat, vous bloquez tout et laissez venir.

Vous pourrez écrire 50 fois, vous tomberez sur un mur d'impérite.

Par **kstrong**, le **17/02/2015** à **17:48**

Bonsoir,

J'ai validé un paiement en 3 fois sur internet mais, il est vrai que je leur ai communiqué mes coordonnées bancaires pour le remboursement du premier trop perçu..Naïve je suis..

Je vais envoyer une lettre d'opposition à cette opération à ma banque, en espérant ne pas avoir de frais bancaire à supporter pour cette opération.

Merci pour votre réponse et bonne soirée.